

# Elections générales au conseil de l'UFR Langues et civilisations



## Scrutin du 27 mars 2018

La représentation des usagers (= "étudiants") au sein du conseil de l'UFR Langues et civilisations de l'Université Bordeaux Montaigne est appelée à être intégralement renouvelée lors des prochaines élections qui se dérouleront le mardi 27 mars 2018, de 09h00 à 17h00.

Les étudiants relevant de cette composante sont invités à procéder à cette date à l'élection de leurs représentants au sein du conseil de l'UFR langues et civilisations.

**Sont à pourvoir au titre de cette élection: 8 sièges de représentants usagers (8 titulaires; 8 suppléants).**

Pour prendre connaissance des conditions, modalités, date et lieu de déroulement de ces élections, des règles de constitution, de dépôt des listes de candidatures et d'expression du suffrage, veuillez consulter, les documents ci-après (par ailleurs consultables dans les locaux de l'UFR langues et civilisations et du centre universitaire du Pin d'Agen, par voie d'affichage).

### Sommaire

1.	.....	1
1.1	I - Vérifier votre inscription sur les listes électorales: .....	1
1.2	II - Pour candidater: .....	2
1.3	III - Pour voter: .....	2
1.4	IV - Bureaux de vote: .....	3
1.5	V - Listes de candidatures déclarées recevables: .....	3
1.6	VI - Campagne électorale / propagande électorale: .....	3
1.7	VII- Résultats .....	3

### I - Vérifier votre inscription sur les listes électorales:

**Consulter:**  [l'arrêté électoral de référence.](#)

**Pour vérifier votre inscription sur les listes électorales, telles qu'arrêtées à la date du 26 février 2018 (cf. [arrêté relatif aux listes électorales](#)):** consulter les listes électorales affichées à compter du 26 février 2018, sur le site du centre universitaire du Pin d'Agen (pallier des scolarités) et sur le site de l'UFR Langues & civilisations: Bât. A. - 1er étage.

**Ces listes sont également consultables à compter du 26 février 2018 sous accès authentifié restreint aux étudiants, aux liens ci-dessous indiqués:**

- \* [liste électorale \(site d'Agen\)](#)
- \* [liste électorale \(site de l'UFR langues et civilisations\)](#)
- \* [liste électorale consolidée \(tous sites\)](#)

Suite à demande de radiation: actualisation par [arrêté](#) des listes électorales suivantes:

- \* [liste électorale](#) (site de l'UFR langues et civilisations).
- \* [liste électorale consolidée](#) (tous sites).

## **II - Pour candidater:**

Veillez vous conformer aux dispositions de l'arrêté électoral (article 7) et utiliser les documents type requis: [liste de candidatures](#) + [déclaration individuelle de candidature](#).

## **III - Pour voter:**

Veillez vous conformer aux dispositions de [l'arrêté électoral \(article 13\)](#).

SIGNALE: en cas de *procuration* ([cf. article 13.4 de l'arrêté électoral](#)):

Conformément aux dispositions de l'article D.719-17 du code de l'éducation (telles que modifiées par le décret n°2017-610 du 24 avril 2017) :

chaque procuration est établie sur un **imprimé** numéroté par l'établissement, **à retirer sur support papier par le MANDANT (celui qui donne procuration), sur présentation de pièce justificative d'identité, selon les modalités suivantes :**

– **pour les (*mandants*) électeurs usagers relevant du bureau de vote du centre universitaire d'Agen:** auprès de Mme Galiène Bertrand, responsabilité scolarité Anglais/Espagnol de l'antenne du centre universitaire du Pin d'Agen, 2 quai de Dunkerque, 47000 Agen, à compter du lundi 26 février 2018 jusqu'au lundi 26 mars 2018 (12h00) au plus tard (aux horaires d'ouverture du service : du lundi matin au vendredi matin, de 8h à 12h, du lundi après-midi au vendredi après-midi de 13h30 à 16h30, et sauf le mercredi après-midi).

– **pour les (*mandants*) autres électeurs usagers relevant du bureau de vote du siège de l'Université Bordeaux Montaigne :** auprès de Madame Elsa Mazars - responsable du pôle affaires générales de l'UFR Langues et civilisations de l'Université Bordeaux Montaigne– Bâtiment A - Bureau A101C - domaine universitaire – 33607 Pessac, à compter du lundi 26 février 2018 jusqu'au lundi 26 mars 2018 (12h00) au plus tard (aux horaires d'ouverture du service: 08h30-17h00, du lundi au vendredi) ;

#### **IV - Bureaux de vote:**

Le scrutin se déroulera le mardi 27 mars 2018, de 09h00 à 17h00:

- pour les électeurs usagers relevant du centre universitaire du Pin d'Agen: auprès du bureau de vote ouvert à l'adresse suivante: Centre universitaire d'Agen, 2 quai de Dunkerque, 47000 Agen;

- pour les autres électeurs usagers de la composante: auprès du bureau de vote central ouvert à l'adresse suivante: Université Bordeaux Montaigne, Bâtiment Adm. - 1er étage - domaine universitaire, 33607 Pessac.

Le bureau de vote central est chargé de consolider les résultats dépouillés sur les 2 sites.

Composition des bureaux de vote: cf. [arrêté](#).

#### **V - Listes de candidatures déclarées recevables:**

une seule liste déposée (sans profession de foi): liste "EBM - Liste des Etudiant.e.s de Bordeaux Montaigne"

voir liste dans [cf. arrêté](#)

#### **VI - Campagne électorale / propagande électorale:**

cf. [article 9 de l'arrêté électoral](#).

#### **VII- Résultats**

cf. [arrêté](#).

et [arrêté modificatif](#).